

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que:

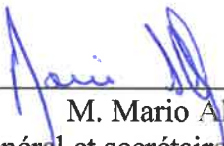
La vente des immeubles pour non-paiement de taxes aura lieu par enchère le jeudi, 1^{er} décembre 2022 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

L'adresse exacte de l'enchère est à déterminer. L'information à ce sujet sera publiée avant le jour de ladite vente sur le site Web de la Municipalité www.municipalitepontiac.com/finances-et-taxation.

Veillez noter que tout arrérage de l'an 2020 doit être payée avant le 25 août 2022 afin d'éviter que votre immeuble soit mis sur la liste d'envoi pour vente, qui sera présentée au conseil municipal pour adoption le 13 septembre 2022.

Pour toute question concernant les arrérages de votre compte, veuillez contacter Mme Louise Ramsay par courriel ramsay.louise@municipalitepontiac.ca

DONNÉ À PONTIAC, ce 22^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-deux.




M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 22^e jour de juillet deux-mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de juillet deux-mille vingt-deux.



M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim